

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230403

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Bessé sur Braye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
30 mars 2023

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora membres titulaires, M. DUPIN Christian, Mme BRUNEAU Annick, membres suppléants.

Date d'affichage
30 mars 2023

Étaient excusés :

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 30
Votants : 37

M. CHERON Michel
DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian
M. FOUCAULT Yves
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à CHABILLANT Jean-Luc
M. JAMOIS Xavier
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à VADÉ Prosper
M. MARIAS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques
M. MORIN Sébastien
M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LEBERT Philippe
M. PARIS Hubert
Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à GUIBERT Aris
Mme GERMAIN Martine donne pouvoir à FLAMENT Dominique
Mme JUMERT Annie remplacée par sa suppléante BRUNEAU Annick
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à PLUT Jean-Claude

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET : SYNDICAT MIXTE DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE ELECTION DELEGUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille,

En vertu des articles 1 et 6 des statuts du Syndicat Mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille, ce dernier est constitué de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et de la commune de Gréez sur Roc, le syndicat est administré par un conseil syndical composé de délégués des communautés de communes adhérentes selon les modalités suivantes :

- 8 titulaires, 3 suppléants pour l'EPCI,
- 1 titulaire, 1 suppléant par commune (Gréez sur Roc).

Monsieur le Président rappelle que les délégués siégeant au sein des syndicats mixtes peuvent être choisis parmi des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux des communes membres.

Monsieur le Président rappelle que les délégués siégeant au sein des syndicats mixtes peuvent être choisis parmi des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux des communes membres.

Monsieur le Président explique que Madame LANDEMAINE Alexandrine souhaite remplacer au sein du syndicat mixte Madame HAUSSON Françoise qui a démissionné de ses fonctions depuis le 1^{er} décembre 2022.

Monsieur le Président rappelle que l'élection des délégués doit être réalisée au scrutin uninominal secret, toutefois les membres du conseil communautaire peuvent décider à l'unanimité d'un scrutin public.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner Madame LANDEMAINE Alexandrine représentante de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

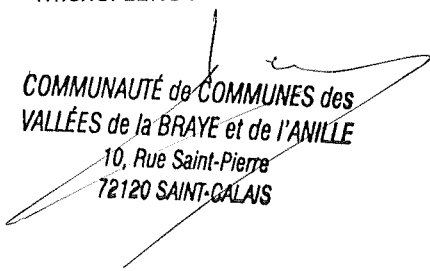
- **DECIDE** de ne pas procéder à la désignation par scrutin à bulletin secret,
- **DESIGNE** Madame LANDEMAINE Alexandrine représentante de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 12 avril 2023

Le Président,

Michel LEROY


**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE**
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS